

Compte-rendu de la réunion

du Conseil Municipal

du 2 octobre 2014

Suite à l'aménagement du centre bourg, la Commune souhaite engager une réflexion de requalification du cadre de vie en centre bourg et particulièrement une incitation auprès des propriétaires par une campagne de ravalement des façades. Le PACT-HD Ille-et-Vilaine (ex PACT-ARIM) a présenté le projet de rénovation des façades afin d'accompagner la Commune dans ce projet.

1) Rapport d'activités 2013 du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activités du CIAS 2013 présenté par Madame Marie-Françoise DEMAY, Adjointe aux Affaires Sociales et déléguée de la Commune auprès du CIAS.

Ce rapport est consultable en Mairie et sur le site du CIAS à l'adresse : www.cias-ouest-rennes.fr

2) Organisation des TAP - convention de prestations AEPEC

Monsieur Roland HERCOUET, Adjoint aux Affaires Scolaires, rappelle à l'Assemblée que la Commune a décidé d'organiser les Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) à compter de la rentrée scolaire 2014. Il a été décidé dans un souci d'égalité de chance pour tous les enfants scolarisés sur la commune que cette activité se fera de la même façon sur les écoles publiques Pierre Leroux que sur l'école privée Jeanne d'Arc.

La coordination des activités se fait par du personnel communal, mais les temps d'activités sont partagés entre le personnel de l'AEPEC et des agents communaux. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la convention à intervenir avec l'AEPEC pour l'organisation des prestations de l'Ecole Privée Jeanne d'Arc pendant le Temps des activités périscolaires.

3) Secteur des Quatre Routes - approbation du programme d'extension du réseau d'assainissement collectif

Madame Audrey GRUEL, Adjointe à l'Environnement, informe que le Cabinet BOURGOIS a réalisé les études relatives au projet d'extension du réseau d'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le programme d'extension du réseau d'assainissement collectif dans le secteur des Quatre Routes. Cette extension permettra le raccordement des maisons situées dans la zone et des futures constructions éventuelles.

4) Secteur des Quatre Routes - projet de convention de servitude

Dans le cadre du projet d'extension du réseau d'assainissement collectif dans le secteur des Quatre Routes, les travaux de pose des ouvrages rendent nécessaire la traversée de propriétés privées, après accord des propriétaires. Par ailleurs, le positionnement de certains ouvrages implique l'établissement de servitudes de passage avec certains propriétaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le projet de convention de servitude qui fera l'objet d'une publication aux hypothèques,
- autorise M. le Maire à signer les conventions à intervenir avec les propriétaires.

5) Tarifs municipaux 2015 - location salles

Sur proposition de Monsieur Xavier HEBERLE, Adjoint à la Vie Associative, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réévaluer les tarifs 2014 concernant les locations de salles :

*** Centre Culturel "Brocéliande"**

Augmentation de 1 % pour les bréalais, les associations bréalaises et de 2 % pour les autres catégories et le nettoyage.

*** Salle des Associations**

Augmentation de 1 % :

<u>Location aux administrés, aux comités d'entreprises, aux syndicats :</u>	2015
* 1 journée	113.08 €
* 1/2 journée	56.59 €

6) Extension du réseau d'assainissement collectif dans le secteur des Quatre Routes - demande de subvention à l'agence de l'eau

Dans le cadre du projet d'extension du réseau d'assainissement collectif du secteur des Quatre Routes, des aides financières peuvent être accordées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Monsieur le Maire propose qu'un dossier de demande d'aide soit déposé auprès de cet organisme. Ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention à hauteur de 35 % du montant des travaux engagés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter l'aide financière auprès de l'Agence de L'eau.

7) Droits de place - cirques et spectacles sous chapiteau

Régulièrement, la Commune est sollicitée pour l'implantation de cirque sur le territoire.

Dans ce cadre, un aménagement du parking de la Maladrerie a été réalisé et offre la possibilité de branchements eau et électricité.

Sur proposition de Monsieur André BERTHELOT, Adjoint à la Sécurité, le Conseil Municipal, à l'unanimité, instaure une convention d'utilisation du domaine public par les cirques et spectacles sous chapiteau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe un tarif d'utilisation du sol et un forfait branchement comme suit :

	Tarif journalier
Terrain nu	25 €
Terrain (eau + électricité)	50 €

8) Syndicat de gendarmerie - retrait de la commune de l'Hermitage

Monsieur André BERTHELOT, délégué au Syndicat de Gendarmerie de Mordelles, informe l'Assemblée que la commune de l'Hermitage par délibération en date du 3 juin 2014 sollicite le retrait au Syndicat de Gendarmerie accepté par le Comité Syndical.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de suivre l'avis du Comité Syndical.

9) Opération GAZPAR - convention de partenariat GrDF compteurs communicants

Le projet Compteurs Communicants Gaz de GrDF a un objectif double. Il s'agit d'améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et de développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.

La Commune de Bréal-sous-Montfort a été sollicitée par les services de GrDF pour être commune pilote dans le département.

Après une visite des sites communaux, huit sites sont susceptibles d'être retenus par GrDF :

- église,
- complexe sportif Colette Besson,
- ateliers municipaux,
- centre culturel "Brocéliande",
- médiathèque,
- mairie,
- centre de secours,
- maison des Associations.

Monsieur Patrice MAUMONT s'interroge sur l'opportunité de s'engager dans une telle démarche basée sur des compteurs utilisant les ondes radio et de la multiplication de ces ondes dans la commune.

Les élus de Bréal Autrement (MM. RIBAUT, MAUMONT et le pouvoir de Mme VANSTEENE) votent "contre" et Mmes GRUEL, POIRIER et M. HERCOUET s'abstiennent pour ce vote.

Le Conseil Municipal, à la majorité des votants, autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat avec GrDF pour cette opération GAZPAR.

10) Eglise – convention de mise à disposition de l'ancienne horloge

Le Maire rappelle que l'ancienne horloge de l'Eglise a besoin d'une restauration, avant exposition dans le hall de la Mairie. Par ailleurs, il informe que le Lycée Professionnel Jean Jaurès de Rennes dispose d'une section professionnelle pour préparer au CAP d'horlogerie et accéder aux métiers essentiellement tournés vers les grandes usines suisses d'horlogerie. Durant leurs formations, unique en Bretagne, les élèves apprennent à limer, démonter et remonter les mécanismes des horloges et des montres.

Le lycée propose de restaurer l'horloge de l'Eglise au cours de l'année scolaire 2014-2015. Une participation de la Commune de 100 € est demandée au titre des consommables et matériaux. Une convention fixe les conditions de prise en charge de l'horloge par le lycée et la participation de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette mise à disposition et autorise la signature de la convention avec le Lycée Professionnel Jean Jaurès.

11) Personnel communal - modification du poste d'Adjoint Territorial d'Animation de 2^{ème} classe, non titulaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier le temps de travail du poste d'Adjoint Territorial d'Animation de 2^{ème} classe, non titulaire, créé par délibération du 04 septembre 2014, afin de prendre en compte la réorganisation nécessaire suite à la rentrée scolaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le temps de travail du poste d'Adjoint Territorial d'Animation de 2^{ème} classe, non titulaire, de 11.80h/35h à 16.50h/35h, à compter du 1^{er} septembre 2014.

12) Personnel communal - modification du poste d'Adjoint Territorial d'Animation de 1^{ère} classe, non titulaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier le temps de travail du poste d'Adjoint Territorial d'Animation de 1^{ère} classe, non titulaire, créé par délibération du 04 septembre 2014, afin de prendre en compte la réorganisation nécessaire suite à la rentrée scolaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le temps de travail du poste d'Adjoint Territorial d'Animation de 1^{ère} classe, non titulaire, de 11.80h/35h à 15.00h/35h, à compter du 1^{er} septembre 2014.

13) Personnel communal - suppression d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le poste d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe, à temps non complet (20.00/35h), créé par délibération du 20/09/2012, pour des missions à la cantine et l'entretien des bâtiments communaux, n'est à ce jour pas pourvu. Suite à la réorganisation et aux créations de poste effectués lors de la réunion du Conseil Municipal du mois de septembre, il n'est pas nécessaire de conserver ce poste vacant, au tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer le poste d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe, créé par délibération du 20 septembre 2012, à 20.00h/35h, à compter du 1^{er} octobre 2014.

Affiché le 6 octobre 2014

Le Maire,

B. ETHORE